

Centre réformé - Charmey

Rapport final



Table des matières

1	Mot du Président du Conseil synodal: Adieu et nouveau départ pour le Centre réformé à Charmey	3
2	Adieux à une époque de plus de 30 ans.....	5
3	Décisions importantes du Synode et du Conseil synodal, vue d'ensemble	6
4	Après les transformations et les rénovations.....	7
4.1	Développement d'une nouvelle structure de direction du Centre réformé ; phase d'administration selon le plan d'affaires.....	7
4.2	Synode extraordinaire du 12 mars 2005	8
4.3	Développement du poste « Animation et formation d'adultes »	8
4.4	Synode extraordinaire du 1 ^{er} avril 2006.....	8
5	La donation du Centre réformé ; un pas vers l'harmonie	9
6	La transmission du Centre réformé à la fondation.....	9
6.1	Cadre légal et contractuel	9
6.2	Garantie de ces conditions de donation	10
6.3	Les statuts de la fondation	11
6.4	La fondation CENTRE RÉFORMÉ DE CHARMEY	11
6.5	Clôture.....	11
7	Appendice	12
7.1	Comptes ordinaires / Ordentliche Rechnung 2006.....	13
7.2	Décompte d'immeuble / Liegenschaftsrechnung 2006.....	14
7.3	Bilan / Bilanz 2006	15
7.4	Flux de Fonds / Mittelflussrechnung 2006.....	16
7.5	Bilan final / Schlussbilanz.....	17
7.6	Décompte final / Schlussrechnung.....	18
7.7	Explications complémentaires concernant le décompte final	19
7.8	Ergänzende Bemerkungen zu der Schlussrechnung	20
7.9	Répartition et attribution des actifs et passifs du bilan final Aufteilung und Zuweisung der Aktiven und Passiven der Schlussbilanz	21
7.10	Règlement de la charge de dettes restante / Die Begleichung der verbleibenden Schuldenlast	22
7.11	Régime des dettes / Schuldenregelung	23
7.12	Listing de Concordance / Konkordanzliste	24

1 Mot du Président du Conseil synodal: Adieu et nouveau départ pour le Centre réformé à Charmey

À Pentecôte 1966, l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg a pris possession du terrain à Charmey, sur lequel le Centre réformé allait ensuite être construit. À Pentecôte 1972, la construction du bureau d'architecte Atelier 5 de Berne, était solennellement inaugurée. La construction avait coûté 450'000 francs. C'était assez bon marché à cette époque. L'association SIA (Schweizerische Ingenieure und Architekten) attribua un prix au maître d'ouvrage pour cette réalisation avantageuse et esthétique. C'était et c'est le côté positif et le début de l'histoire du Centre réformé. C'était le « chalet » de la jeunesse francophone de l'Eglise réformée de notre canton. Cette jeunesse voulait un bâtiment moderne pour elle et pour l'Eglise. Elle y organisait des camps et des week-ends. A cette époque où il était nouveau d'organiser des camps de catéchumènes, le Centre était un lieu bienvenu. Les adultes et les jeunes devaient en même temps se sentir à l'aise dans le Centre et la chapelle. Les pionniers de cette époque étaient des pasteurs qui travaillaient avec les jeunes. Il y avait en particulier le pasteur Max Perrier de Romont et le pasteur Gabriel Leuenberger de Fribourg. Le président du Conseil synodal à l'époque, le pasteur Fritz Brechbühl, guidait le Synode et l'Eglise avec circonspection et en respectant les opinions de la minorité.

En 1978, un nouveau bâtiment fut ajouté au Centre. C'était une maison prévue pour loger la famille du directeur. Des bureaux et des chambres pour le personnel y trouvèrent également une place. Ce nouveau bâtiment fut en grande partie financé par la collecte de la Réformation de 1978. L'autre partie de la collecte fut attribuée à la paroisse de St. Antoni pour son clocher. Le Centre a été utilisé ainsi durant plus de trente ans par des jeunes et des enfants. Le vide de la cour intérieure était le symbole de l'idée du Centre. La cour intérieure et le Centre étaient l'espace dans lequel chacun et chacune pouvait apporter sa spiritualité. La cour intérieure et la chapelle ont le même revêtement de fond. La génération de pasteurs et de jeunes de ce temps-là voulait montrer ainsi qu'il ne devait pas y avoir de limite entre le lieu de culte et l'extérieur ou entre l'Eglise et le monde. L'Eglise devrait être ouverte au monde. Dans les années septante et huitante, l'Eglise fribourgeoise a obtenu beaucoup de soutien financier de l'extérieur. La Société de secours aux protestants disséminés du canton de Thurgovie a pris en charge durant 10 ans le salaire du directeur du Centre réformé. La Société de secours du canton de Zurich a versé d'importantes contributions pour le financement à long terme. Les personnes qui ont dirigé le Centre et qui ont été à sa disposition étaient très importantes aussi. Ce sont les suivantes :

Directeurs et directrices du Centre réformé:

1972 - 1974 Martha Ruh
 1974 - 1993 Pierrette et Hansyörg Baur (diacre)
 1993 - 1994 Franz Ilg
 1994 - 1995 Ruth v. Niederhäusern et Pierre Firmann
 1995 - 1997 Pierre Firmann
 1997 - 2000 Rolf Weber, pasteur
 2001 - 2002 Philippe Gentinetta (direction)
 2003 – 2003 Murielle Robert
 2003 - Hans Walther (direction)
 2001 - Zuzana Jaeggi, pasteure (animation spirituelle)

Il y eut en plus un grand nombre d'hommes et de femmes qui se sont engagés pour le Centre au Bureau Administratif, plus tard au Comité stratégique, au Conseil de Maison et dans l'Association des Amis du Centre réformé. Depuis sa fondation, le Centre a toujours eu des voix pour contester son existence dans l'Eglise réformée du canton de Fribourg. Deux tiers du Synode ont accepté sa construction. C'était une confortable majorité. Le projet de cons-

truction n'a obtenu la majorité que grâce à la voix prépondérante du président. Ce vote a eu lieu par appel nominal. Cela et d'autres épisodes encore, montrent que l'intention des membres fondateurs, de mettre à disposition de l'Eglise réformée du canton de Fribourg un lieu de rencontres et une valeur en capital, pouvait aussi susciter des critiques. Ce qui pour les uns était une image de marque et une carte de visite de l'Eglise était pour d'autres une charge et parfois même une contrariété. Les questions du financement et du sens et de la mission du Centre n'ont jamais cessé de se poser. Au début des années huitante, le pasteur Fritz Brechbühl décrivait encore le Centre réformé et l'Ecole féminine d'Uttewil comme douzième et treizième « paroisses » de l'Eglise cantonale. En 2003, l'Ecole d'Uttewil a changé de vocation. Ainsi, l'équilibre entre institutions de la partie francophone et de la partie allemande de l'Eglise cantonale a pris fin et la question du sens et de la mission du Centre réformé s'est posée de manière plus vive.

Il faut mentionner aussi que, dans les années 1998 à 2002, le Synode a soutenu le Centre réformé avec optimisme. Le 5 mars 1999 le parlement de l'Eglise a voté un crédit de construction de 1,8 millions. Cela a permis une rénovation partielle et une nouvelle construction, donnant au Centre une infrastructure correspondant aux exigences d'hygiène actuelles et de la place pour des salles pour groupes. A cette époque régnaient l'optimisme et la confiance. Pourtant, peu après la mise en service des bâtiments neufs ou rénovés, la désillusion s'est installée. Le Centre avait une nouvelle infrastructure et nécessitait une direction professionnelle. Avec l'entreprise de conseils IGM (Institut für gesellschaftsbezogenes Management), un nouveau concept d'entreprise a été élaboré. La conséquence en a été la séparation de la spiritualité et de l'économie. La formation d'adultes de l'Eglise cantonale a été liée au Centre réformé. La désillusion est venue aussi d'un changement fréquent de personnel, qui n'a pas fait croître la confiance au Centre. C'est ainsi que le Synode a pris le temps de siéger lors de deux sessions extraordinaires pour délibérer de l'avenir du Centre réformé. Le 12 mars 2005 et le 1^{er} avril 2006, le parlement de l'Eglise a discuté de plusieurs possibilités et a décidé finalement d'accepter l'offre des « Amis du Centre réformé », de reprendre le Centre libéré des dettes et de le donner à une fondation. Ainsi, le Centre réformé n'appartient plus à l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg. Durant 34 ans, le Centre a servi l'Eglise. Il a hébergé environ 3000 personnes en moyenne par an. Si ces hôtes ont pu durant leur séjour, être touchés par l'esprit des bâtiments ou des gens qui travaillaient dans et pour le Centre, ou par l'esprit de Jésus, alors l'argent et l'engagement de beaucoup de personnes en vaut la peine. Nous pouvons être reconnaissants envers Dieu qu'il ait offert cette occasion à notre Eglise et être reconnaissants que le Centre puisse et veuille poursuivre cette vocation.

Daniel de Roche, Président du Conseil synodal, le 8 octobre 2007

2 Adieux à une époque de plus de 30 ans.

Le 1^{er} avril 2006, l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg a décidé lors d'un Synode extraordinaire, de remettre le Centre réformé libre de dettes à l'association des « Amis du Centre réformé », avec la mission de constituer une fondation.

Ainsi, après d'intenses discussions, le Synode mettait fin à une période de plus de 30 ans, durant laquelle l'Eglise fribourgeoise a exploité son propre Centre de rencontres et de formation. Bien des personnes se sont engagées pour le Centre depuis sa fondation en 1972 et d'innombrables jeunes et adultes y ont passé des heures inoubliables.

Les dernières années, le Centre réformé a été de plus en plus une charge tant du point de vue du temps que des idées et des finances. Il a même menacé de diviser le Synode. Il faut y ajouter l'amenuisement de l'identification de nos paroisses avec « notre Centre », particulièrement après la suppression du lien du district de la Singine avec l'Ecole d'Uttewil.

La décision prise par le Conseil synodal au printemps 2004, d'analyser de manière détaillée la situation économique et d'esquisser divers scénarios possibles, y compris la vente, et de faire des propositions concrètes au Synode quant à l'avenir du Centre a été un travail de précurseur.

Compte tenu de la situation vraiment difficile et des émotions déclenchées par les possibilités de changement du statut du Centre réformé, je pense que nous avons pris une bonne décision. Celle-ci nous permet d'orienter nos activités à nouveau davantage sur des tâches essentielles de l'Eglise et elle a particulièrement contribué à calmer le Synode.

Ce qui de surcroît est positif, c'est que les paroisses qui veulent continuer de s'engager en faveur du Centre réformé, peuvent le faire dans le cadre de la nouvelle fondation qui a été créée. Avec la reprise des dettes, les paroisses ont permis un départ optimal au nouvel organisme responsable. Grâce à nos conditions de donation, le Centre réformé continuera d'être un Centre chrétien, où la spiritualité réformée pourra être vécue.

Le Conseil synodal remercie de tout cœur toutes les personnes qui se sont engagées dans ce processus.

Au nom du Conseil synodal, je souhaite à la fondation « Centre réformé de Charmey » un avenir de réussite et de confiance en la bénédiction de Dieu.

Martina Zurkinden-Benes
Conseillère synodale, ressort Centre réformé

3 Décisions importantes du Synode et du Conseil synodal, vue d'ensemble

- 1966 Pentecôte: prise de possession du terrain.
 1972 Inauguration des premiers bâtiments.
 1978 Construction de la maison d'habitation du directeur.
 2000 Nouvelle construction et rénovations.
- 2001 Séparation de la direction de l'entreprise et de la spiritualité. La formation d'adultes bilingue de l'Eglise cantonale est regroupée dans le poste « Animation & Spiritualité » et est liée au Centre réformé.
- 2002 Les finances du Centre réformé font parler d'elles. Le Conseil synodal mandate l'entreprise IGM pour qu'elle établisse un concept de marketing pour le Centre réformé. Ses propositions seront en grande partie mises en pratique.
- 2004 En avril, après discussion d'une analyse externe, le Conseil synodal met en place un groupe de travail qui élabore un plan d'affaires dans le but de remettre à flot la gestion d'entreprise du Centre réformé.
- 12 mars 2005 Décision du Synode extraordinaire : poursuite de l'exploitation du Centre réformé selon le plan d'affaires soumis (y compris nouvelle structure de direction). Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre un plan d'investissement pour les prochaines 5 - 10 années et d'élaborer des scénarios alternatifs à l'attention du prochain Synode (nouveau propriétaire / autre utilisation / vente).
- 1^{er} avril 2006 Le Synode extraordinaire décide de transférer le Centre réformé libre de dettes à une fondation à créer par l'association des « Amis du Centre réformé ». Il en résulte la reprise des dettes par les paroisses.**
- 12 juin 2006 Le Synode approuve les projets de convention et d'acte de donation soumis par le Conseil synodal.
- 22 décembre 2006 Création de la fondation.
- 16 février 2007 Comme organe de surveillance, la Direction de la sécurité et de la justice confirme la constitution de la fondation CENTRE REFORME DE CHARMEY.
- 6 mars 2007 Le Conseil synodal confirme l'élection du premier Conseil de fondation.
- 7 mars 2007 Inscription au Registre foncier du transfert de propriété du Centre réformé à la fondation CENTRE REFORME DE CHARMEY.

4 Après les transformations et les rénovations

Après une phase plutôt calme (en 1990, une proposition de vente du Centre réformé avait été rejetée par le Synode et la poursuite de son exploitation approuvée), le Synode a décidé en 2001 de séparer la direction de l'entreprise et la spiritualité. Le nouvel organigramme prévoyait de faire diriger l'entreprise par une personne spécialisée, qui aurait un comité de gestion à ses côtés. Malgré ces mesures, l'exploitation présenta des pertes grandissantes, dues en partie par un manque de continuité dans la direction opérative du Centre. Les charges de l'Eglise cantonale augmentèrent donc dans les mêmes proportions.

En 2002, d'importants efforts ont été entrepris par le Comité de gestion (de l'époque) pour remettre le bateau à flot. A cet effet, l'entreprise IGM a été mandatée pour élaborer une étude qui examine le concept de marketing et augmente le poste de direction à 80%. C'est dans ce sens aussi, visant un même objectif, qu'un Conseil de formation a été nommé pour s'occuper du côté spirituel du Centre réformé. Les démissions de directeurs survenant peu de temps l'une après l'autre, ont encore empêché la mise en place des mesures de restructuration déjà plutôt hésitantes.

En 2003, la situation s'est un peu améliorée du point de vue financier. Le Comité de gestion et la nouvelle direction promettent un « Businessplan », dans lequel le développement futur sera mis par écrit. Cette année-là, il n'a cependant pas encore été possible de sortir l'entreprise et l'exploitation des chiffres rouges. Cela agit en particulier surtout de nouveau sur l'entretien des immeubles qui depuis longtemps déjà est réduit à un minimum.

Après les trois changements à la direction en deux ans, une pression mêlée d'un profond malaise est montée au sein du Conseil synodal, accompagnée par de fortes voix du Synode. Les échecs et les déficits grandissants dans les comptes des années correspondantes qui y étaient liés ont provoqué la décision d'entreprendre des modifications de structures essentielles. Durant cette période, le Conseil synodal s'est intensivement soucié de la situation dans tous ses détails, tout en cherchant des possibilités utilisables rapidement ainsi que des améliorations resp. des modifications durables.

Le Conseil synodal met en place un groupe de travail qui, en plus de l'organisation commerciale, doit aussi faire des réflexions quant aux prestations offertes et au marketing. Il doit de plus établir un concept concret pour la direction et élaborer des données concernant les besoins financiers nécessaires à l'entretien des immeubles et aux rénovations pour les dix prochaines années.

4.1 Développement d'une nouvelle structure de direction du Centre réformé ; phase d'administration selon le plan d'affaires

La restructuration décidée par le Conseil synodal et qui a été élaborée par le groupe de travail interne, a été rapidement appliquée et porte des fruits, grâce surtout aux efforts de la direction. Le tournant est aussi marqué dans la marche des affaires, suite à la réadaptation des tarifs et une augmentation des nuitées, déjà jusqu'au Synode de printemps 2004.

4.2 Synode extraordinaire du 12 mars 2005

Mise en oeuvre de mesures et de la transition de direction selon plan d'affaires depuis l'année 2005.

Lors de ce Synode extraordinaire, le Conseil synodal présente ses réflexions et les conclusions du groupe de travail en place, réunies sous la forme d'un plan d'affaires. Les structures existantes doivent être simplifiées et le directeur directement subordonné à un comité stratégique. Pour le soutenir dans ce domaine financier difficile, le directeur dispose d'organes spécialisés pour l'exploitation, le Conseil de formation (maintenu) et un Comité de gestion d'une part et d'autre part une Commission des bâtiments. Le Comité stratégique, comme « rallonge du bras » du Conseil synodal, suit le développement sur place et établit à de courts intervalles des rapports immédiats quant à la marche des affaires. Cet organe peut en tout temps proposer de nouvelles mesures. Une étude quant à une utilisation alternative n'est pour le moment pas poursuivie.

Le Synode adopte la poursuite de l'exploitation du Centre réformé selon le plan d'affaires par un vote à bulletins secrets. Ensuite, une proposition est acceptée, qui prévoit que, lors d'un prochain Synode, il sera décidé dans quelle direction les efforts devront être faits, sur la base des résultats d'exploitation les plus actuels. Un plan d'investissement doit surtout être présenté, lequel énumère les frais pour les prochaines 5 – 10 années. Ensuite, en plus du scénario *Poursuite de l'exploitation*, les alternatives *Nouveau propriétaire*, *Autre utilisation* et *Vente* doivent être présentées, afin que le Synode (encore dans sa composition actuelle) puisse décider sur une base avec des frais comparables.

4.3 Développement du poste « Animation et formation d'adultes »

Ce poste est également implanté au Centre réformé depuis 2001. L'intention initiale était que l'organisation de rencontres d'Eglise au Centre réformé et les cours pour la formation d'adultes renforcent d'une part les relations des paroisses avec le Centre réformé et d'autre part contribuent à une meilleure occupation du Centre. En même temps, l'affectation de ce poste était aussi une contribution pour encourager et faire régner l'esprit évangélique réformé du Centre.

4.4 Synode extraordinaire du 1^{er} avril 2006

Etant donné que la variante *Autre utilisation* était tombée par manque de possibilités, le Conseil synodal a soumis au Synode les trois variantes restantes :

- *Poursuite de l'exploitation selon plan d'affaires*
La direction continue poursuivie durant les dernières années par le Comité stratégique et le Comité de gestion a agi très positivement sur la marche des affaires. En effet, la conclusion s'est imposée que la gestion de l'exploitation qui s'autofinance serait du domaine du possible, mais que les comptes des immeubles par contre continueraient de nécessiter le soutien de l'Eglise cantonale (c'est-à-dire des paroisses).
- *Nouveau propriétaire* (sans reprise des dettes)
Une possibilité concrète a pu être présentée. Une fondation à créer a l'intention de reprendre le Centre réformé et de continuer à l'exploiter comme centre réformé. Le point décisif concerne l'endettement d'env. 1,2 millions de francs. Cette somme est le « prix d'entrée » que les paroisses ont à payer si elles veulent donner leur approbation à ce scénario.

- *Vente à un tiers*
Bien qu'une estimation soit à disposition, il apparaît que le prix estimé de 930'000 francs soit plutôt bas et la question concernant des acquéreurs intéressés se pose également. Cette variante signifie avant tout la perte définitive de ce Centre pour l'Eglise fribourgeoise.

Tout bien considéré et après discussion détaillée, le Synode extraordinaire s'est résolu à décider la donation du Centre réformé à une fondation. Cette décision représente le passage au dernier chapitre du Centre réformé comme élément de l'Eglise cantonale.

5 La donation du Centre réformé ; un pas vers l'harmonie

Après une génération marquée par la recherche de voies pour atteindre l'objectif d'un Centre commun ou de s'en rapprocher, on a pu laisser tomber cette quête, qui a coûté bien des forces. L'évolution a montré que ce pas était courageux et que le Synode, libéré de cette charge permanente, a pu à nouveau se consacrer à d'autres affaires, bien que le remboursement des dettes chargera encore les finances de l'Eglise jusqu'en 2011.

6 La transmission du Centre réformé à la fondation

6.1 Cadre légal et contractuel

En contrepartie de l'importante charge financière pour la donation et le renoncement à une vente, le Synode a posé les conditions suivantes lors du processus de cession:

- La fondation doit disposer d'une base financière suffisante pour pouvoir continuer l'exploitation dans l'esprit prévu;
- Il est bien entendu que rien n'empêche les paroisses qui le veulent de participer à la fondation. Cet engagement ne les dispense cependant pas de celui qu'elles ont en relation avec le règlement des dettes.;
- Il faut chercher des possibilités de garder le plus possible, par des mesures légales, une influence sur la direction et la marche des affaires. On entend par là que l'esprit du Centre doit être encouragé et assuré.
- En cas d'échec, il faut prévoir que les immeubles puissent être repris à un prix correspondant à celui de la cession.
- L'accès à des lieux particuliers de l'immeuble (en particulier la chapelle) doit être assuré pour les paroissiens.

Ces conditions ont été transcrites dans l'acte de donation. Ces documents peuvent aussi être consultés sur le site Internet de l'Eglise cantonale.

1. Convention (Servitude d'usage et de passage)
2. Acte de donation
Description de la donation, description de la propriété, clauses spéciales avec les conditions de donation.
3. Statuts de la fondation CENTRE RÉFORMÉ DE CHARMEY.
4. Liste des concordances entre les clauses spéciales de l'acte de donation et les statuts.

6.2 Garantie de ces conditions de donation

Suite à la cession par donation, il a été convenu d'établir une convention séparée, mettant par écrit la servitude d'usage de la chapelle existante ainsi qu'une servitude de passage à l'intention de l'Eglise cantonale. La totalité des frais d'entretien ainsi que les frais d'enregistrement sont à la charge de la fondation qui reprend le bien-fonds.

Les points suivants sont en particulier consignés dans l'acte de donation:

- la description des terrains avec leurs droits et leurs charges;
- les droits de gage immobiliers d'un montant total de 550'000 francs;
- le transfert des profits et charges intervient le 1^{er} janvier 2007 (inscription au Registre foncier du district de la Gruyère : 7 mars 2007);
- simultanément au transfert, la fondation reprend les contributions publiques;
- droit d'usage et de passage à pied pour la chapelle en faveur de l'Eglise cantonale;
- Droit de préemption qualifié:
droit de préemption pour une durée de 25 ans en faveur de l'Eglise cantonale au prix de un franc. Si les partenaires (Eglise cantonale et fondation) ne pouvaient trouver d'accord quant au prix des investissements réalisés entre temps, il sera fixé par une expertise, en tenant compte d'un amortissement correspondant.
- Droit de réméré (droit de préemption limité) ;
Le droit de réméré est annoté au Registre foncier jusqu'au 1^{er} juin 2007. Ce droit sera exercé si les conditions suivantes ne sont pas réalisées :
La donataire s'engage à constituer au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2007 une fondation dans le sens des articles 88 ss du CC, dont les statuts devront obligatoirement contenir les clauses spéciales 1 à 11 notées séparément dans l'acte de donation.

Compte-rendu résumé des clauses contenues dans l'acte de donation:

- Le Centre réformé continue d'être exploité dans une tradition et un esprit réformés. Le Centre réformé est un centre de rencontre et de retraite dans une structure hôtelière simple pour des groupes ou hôtes individuels avec la possibilité de vivre un temps de recueillement;
- il assure notamment une offre spirituelle réformée, notamment le recueillement, la méditation, le ressourcement par la nature;
- pour la réalisation de ce but, les immeubles et le mobilier sont attribués à la fondation;
- la fondation s'engage à reprendre tous les droits et obligations découlant des rapports de travail liant l'Eglise cantonale au personnel du Centre réformé ;
- le Conseil synodal approuve la nomination des membres du Conseil de Fondation ; le Conseil de Fondation nomme lui-même un tiers de ses membres ;
- le Conseil synodal peut révoquer des membres du Conseil de Fondation, notamment en cas de violation du but de la fondation;
- le Conseil synodal reçoit à titre informatif le rapport de gestion et d'activité, ainsi que les comptes et le rapport de révision de la fondation;
- des propositions de modification de statuts sont à soumettre au préalable au Conseil synodal;
- une vente des immeubles ne peut être envisagée sans demander au préalable l'assentiment du Conseil synodal;
- la fondation a une durée illimitée. En cas de dissolution, l'avoir restant revient à l'Eglise cantonale. La restitution de l'avoir aux fondateurs est exclue.

6.3 Les statuts de la fondation

Les statuts approuvés le 22 décembre 2006 par l'assemblée de fondation prennent en compte les clauses mentionnées ci-dessus. La **liste de concordance** montre la relation entre les diverses clauses et l'article correspondant des statuts.

Le Synode du 12 juin 2006 a approuvé les projets de convention et d'acte de donation ainsi que les projets de statuts que le Conseil synodal lui a soumis.

6.4 La fondation CENTRE RÉFORMÉ DE CHARMEY

La fondation a été constituée le 22 décembre 2006 par les fondateurs ci-dessous:

Amis du Centre réformé
Paroisse de Fribourg
Paroisse de Môtier-Vully
Paroisse d'Estavayer-le-Lac

Le premier Conseil de fondation

Andreas Berger	Président
Frédéric Noyer	Vice-président
Hans Ulrich Bieri	Secrétaire
Gérald Bourquin	Conseiller
Thérèse Würigler	Conseillère

Le Conseil synodal a approuvé la nomination des membres du Conseil de fondation dans sa séance du 6 mars 2007.

6.5 Clôture

Lors du Synode d'automne du 12 novembre 2007, le Synode a pris connaissance de ce rapport final et l'a approuvé. L'approbation des comptes a été reportée au Synode de printemps avec l'ordre de les clarifier et de les retravailler.

Au Synode de printemps du 19 mai 2008, l'assemblée a approuvé les comptes divisés en trois parties (Comptes ordinaires 2006, Décompte final / Bilan final, Répartition et attribution des actifs et passifs du bilan final). A la date de la rédaction de ce chapitre, la décision concernant le remboursement de TVA d'un montant d'env. Fr. 95'000.- contesté par l'Eglise cantonale n'était pas encore tombée. Une partie de cette créance (env. Fr. 12'000.-) est à la charge de la fondation.

Par l'approbation de ces comptes finaux, la fondation dispose maintenant d'une situation complète et claire des actifs et des engagements qui lui ont été transmis. Après un long processus de lutte, puisse le présent résultat contribuer à la bonne réussite et au succès de la fondation. Les comptes mentionnés préalablement et les présentations font partie intégrante de ce rapport final.

Pour conclure, il faut encore ajouter que le Service cantonal de la surveillance des fondations a approuvé le 29 août 2008 les statuts de la fondation „CENTRE REFORME DE CHARMEY“ élaborés par le Conseil de fondation et entérinés par le Conseil synodal.

Dans ces statuts, il est toujours stipulé que la fondation garantit une offre spirituelle réformée, qui privilégie l'ouverture et la tradition réformée, comme l'acte de donation le prévoit. La fondation prend en charge les frais liés à la personne chargée de cette tâche. Pour la réalisation, la fondation se base sur le concept du Conseil de formation maintenant dissous et elle jouit du soutien des paroisses réformées représentées au Conseil de fondation. De surcroît, la réalisation de cette disposition est réglée par une convention entre le Conseil synodal et la fondation et un cahier des charges correspondant.

Les statuts figurent aussi sur la page Internet de l'Eglise cantonale fribourgeoise.

7 Appendice

Les documents suivants se trouvent sur les pages suivantes :

- Bilan de clôture et comptes de clôture
- Le règlement des dettes restantes selon décision du Synode
- La liste de concordance entre
- Les clauses convenues dans l'acte de donation et les statuts de la fondation CENTRE RÉFORMÉ DE CHARMEY

L'acte de donation ainsi que les statuts peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'Eglise (Documents) à l'adresse <http://www.ref-fr.ch/>.

7.1 Comptes ordinaires / Ordentliche Rechnung 2006

(Approbation: Synode de printemps 2008 / Genehmigung: Frühlingsynode 2008)

	2005	Budget 2006	2006
	CHF	CHF	CHF
PRODUITS / ERTRÄGE			
Restauration / Restauranterträge	321'803.68	366'000.00	327'022.00
Logement / Übernachtungen	232'469.05	307'000.00	270'687.40
Conférences / Konferenzen	1'644.90	1'000.00	3'475.70
Autres produits / Andere Erträge	3'639.85	0.00	3'608.20
Déductions sur ventes / Skonti, Rabatte	-407.15	0.00	-282.25
Total produits / Total Erträge	559'150.33	674'000.00	604'511.05
CHARGES / AUFWÄNDE			
<u>Charges directes / Direkte Kosten</u>			
PR Marchandises / Warenaufwand	-116'928.97	-157'000.00	-124'233.47
Charges directes sur logement / Übernachtungen	-18'650.47	-15'000.00	-14'813.71
Charges directes sur conférences / Konferenzen	-813.55	-1'000.00	-511.13
Déductions obtenues sur charges / Skonti, Rabatte	85.10	-2'000.00	29.65
Total charges directes / Direkte Kosten	-136'307.89	-175'000.00	-139'528.66
MARGE BRUTE I / BRUTTO MARGE I	422'842.44	499'000.00	464'982.39
<u>Charges de personnel / Personalkosten</u>			
Salaires et charges sociales / Löhne und Sozialkosten	-366'573.60	-390'000.00	-373'536.20
Autres charges de personnel / Andere PK	-8'028.90	-3'000.00	-12'094.50
<u>Autres charges d'exploitation / Andere Betriebsaufwände</u>			
Entretien, réparation, remplacement / Unterhalt	-46'083.58	-25'000.00	-16'430.50
Assurances, taxes / Sachversicherungen, Gebühren	-14'829.65	-17'000.00	-7'350.05
Energie et évacuation des déchets / Energie, Abfälle	-46'272.75	-45'000.00	-48'861.30
MARGE BRUTE II / BRUTTO MARGE II	-58'946.04	19'000.00	6'709.84
Administration / Verwaltung	-23'205.69	-17'000.00	-19'056.17
Publicité / Werbung	-9'917.66	-10'000.00	-7'324.98
Charges financières / Finanzkosten	-226.65	-1'000.00	-173.45
Amortissements / Abschreibungen	-10'742.72	0.00	-8'402.11
Charges extraordinaires / Ausserordentliche Aufwand	0.00	0.00	-11'849.20
RESULTAT D'EXPLOITATION AV. SUBV. BETRIEBSERGEBNIS VOR SUBV.	-103'038.76	-9'000.00	-40'096.07
Subvention synodale / Beitrag Synode	114'073.05	0.00	0.00
Dons / Gaben	22'284.70	10'000.00	9'331.20
RESULTAT DE L'EXERCICE / NETTOERGEBNIS	33'318.99	1'000.00	-30'764.87

7.2 Décompte d'immeuble / Liegenschaftsrechnung 2006

(Approbation: Synode de printemps 2008 / Genehmigung: Frühlingssynode 2008)

	<u>2005</u>	<u>Budget 2006</u>	<u>2006</u>
	CHF	CHF	CHF
PRODUITS / ERTRAG			
Subvention synodale / Beitrag Synode	35'926.95	145'000.00	145'000.00
Autres subventions / Andere Subventionen	37'500.00	0.00	0.00
PRODUITS / ERTRAG	<u>73'426.95</u>	<u>145'000.00</u>	<u>145'000.00</u>
CHARGES / AUFWAND			
Charges financières / Finanzkosten	18'426.95	20'000.00	17'129.30
Amortissements / Abschreibungen	55'000.00	75'000.00	55'000.00
Fonds de rénovations / Renovationenfonds	0.00	50'000.00	38'766.55
Assurances, taxes / Sachversicherungen, Gebühren	0.00	0.00	11'959.50
CHARGES / AUFWAND	<u>73'426.95</u>	<u>145'000.00</u>	<u>122'855.35</u>
RESULTAT ORDINAIRE / ORDENTLICHE ERGEBNIS	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>22'144.65</u>

7.3 Bilan / Bilanz 2006

(Approbation: Synode de printemps 2008 / Genehmigung: Frühlingssynode 2008)

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2006</u>
	CHF	CHF
ACTIFS / AKTIVEN		
<u>Actifs circulants / Umlaufvermögen</u>		
Liquidités et titres / Liquiditäten und Wertschriften	182'413.57	101'802.00
Créances résultants de prestations / Debitoren	14'618.95	4'466.95
Paroisses / Gemeinde	0.00	0.00
Autres créances / Andere Forderungen	181.40	45.10
Stocks / Waren	4'000.00	4'000.00
Actifs transitoires / Transitorische Aktiven	38'500.00	8'010.95
	<hr/>	<hr/>
Total actifs circulants / Total Umlaufvermögen	239'713.92	118'325.00
<u>Actifs immobilisés / Anlagevermögen</u>		
Immobilisations diverses / Diverse Anlage	29'901.00	24'002.00
Immeubles / Land und Gebäude	1'920'575.85	1'865'575.85
	<hr/>	<hr/>
Total actifs immobilisés / Total Anlagevermögen	1'950'476.85	1'889'577.85
	<hr/>	<hr/>
TOTAL ACTIFS / TOTAL AKTIVEN	2'190'190.77	2'007'902.85
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
PASSIFS / PASSIVEN		
<u>Dettes à court terme / Kurzfristige Fremdkapital</u>		
Dettes résultant d'achats / Kreditoren	59'494.15	3'852.80
Autres dettes / Andere Schulden	54'875.30	14'948.50
Prov. TVA (exploitation) / MwSt-Rückstellung (Betrieb)	0.00	11'728.00
Passifs transitoires / Transitorische Passiven	30'064.30	22'117.70
	<hr/>	<hr/>
Total dettes à court terme / Total Kurzfristige FK	144'433.75	52'647.00
<u>Dettes à long terme / Langfristige Fremdkapital</u>		
Hypothèque 1er rang / Hypothek	130'580.08	115'849.13
Autres dettes / Andere Schulden	1'142'000.00	1'074'850.00
	<hr/>	<hr/>
Total dettes à long terme / Total langfristige FK	1'272'580.08	1'190'699.13
<u>Capitaux propres / Eigenkapital</u>		
Capital / Kapital	639'225.49	746'367.02
Couverture du déficit / Verlustdeckung	73'822.54	0.00
Fonds animation / Animationsfond	26'809.92	26'809.92
Résultat ordinaire / Ordentliche Ergebnis	33'318.99	-8'620.22
	<hr/>	<hr/>
Total capitaux propres / Total Eigenkapital	773'176.94	764'556.72
	<hr/>	<hr/>
TOTAL PASSIFS / TOTAL PASSIVEN	2'190'190.77	2'007'902.85
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

7.4 Flux de Fonds / Mittelflussrechnung 2006

(Approbation: Synode de printemps 2008 / Genehmigung: Frühlingssynode 2008)

	<u>2005</u>	<u>2006</u>
	CHF	CHF
<u>Exploitation / Geschäftstätigkeit</u>		
Résultat de l'exercice / Jahresergebnis	33'318.99	-8'620.22
Amortissements / Abschreibungen	<u>65'742.72</u>	<u>63'402.11</u>
Cash-flow d'exploitation / cash-flow Betrieb	<u>99'061.71</u>	<u>54'781.89</u>
Variation des débiteurs et actifs transitoires / Veränderung Debitoren und transitorischen Aktiven	3'567.50	40'777.35
Variations des créanciers et passifs transitoires / Veränderung Kreditoren und transitorischen Passiven	50'261.10	-91'786.75
	<u>152'890.31</u>	<u>3'772.49</u>
<u>Investissements / Investitionsbereich</u>		
Investissements financiers / Finanzanlagen	0.00	0.00
Investissements corporels / Sachanlagen	<u>-2'142.72</u>	<u>-2'503.11</u>
	<u>-2'142.72</u>	<u>-2'503.11</u>
<u>Opérations financières / Finanzierungsbereich</u>		
Remboursement de crédits / Kreditrückzahlungen	-81'592.10	-81'880.95
Couverture du déficit / Verlustdeckung	<u>73'822.54</u>	<u>0.00</u>
	<u>-7'769.56</u>	<u>-81'880.95</u>
Variation totale du fonds / Fondsveränderung	<u>142'978.03</u>	<u>-80'611.57</u>
Fonds au 1er janvier / Fonds per 1. Januar	39'435.54	182'413.57
Variation totale du fonds / Fondsveränderung	<u>142'978.03</u>	<u>-80'611.57</u>
Fonds au 31 décembre / Fonds per 31. Dezember	<u>182'413.57</u>	<u>101'802.00</u>

Le fonds représente les disponibilités nettes
Fonds: Nettobestand der flüssigen Mittel

7.5 Bilan final / Schlussbilanz

(Approbation: Synode de printemps 2008 / Genehmigung: Frühlingsynode 2008)

Ziffern / chiffres: siehe / voir 7.6

	Bilan/Bilanz comptes ord. Betriebsrechng. 31.12.2006 CHF	Ref.	Bilan final Schlussbilanz 01.01.2007 CHF
ACTIFS / AKTIVEN			
<u>Actifs circulants / Umlaufvermögen</u>			
Liquidités et titres / Liquiditäten und Wertschriften	101'802.00	1.	96'802.00
Créances résultants de prestations / Debitoren	4'466.95		4'466.95
Paroisses / Gemeinde	0.00	2.	1'256'175.00
Créance conditionnelle / Eventualforderung	0.00	5.	0.00
Autres créances / Andere Forderungen	45.10		45.10
Stocks / Waren	4'000.00		4'000.00
Actifs transitoires / Transitorische Aktiven	8'010.95		8'010.95
Total actifs circulants / Total Umlaufvermögen	<u>118'325.00</u>		<u>1'369'500.00</u>
<u>Actifs immobilisés / Anlagevermögen</u>			
Immobilisations diverses / Diverse Anlage	24'002.00		24'002.00
Immeubles / Land und Gebäude	1'865'575.85	3.	0.00
Total actifs immobilisés / Total Anlagevermögen	<u>1'889'577.85</u>		<u>24'002.00</u>
TOTAL ACTIFS / TOTAL AKTIVEN	<u><u>2'007'902.85</u></u>		<u><u>1'393'502.00</u></u>
PASSIFS / PASSIVEN			
<u>Dettes à court terme / Kurzfristige Fremdkapital</u>			
Dettes résultant d'achats / Kreditoren	3'852.80		3'852.80
Provision pour engagements conditionnels TVA	0.00	5.	0.00
<u>Provision TVA / MWST-Rückstellung:</u>			
- Exploitation / Betrieb	11'728.00		11'728.00
- Donation / Schenkung	0.00	4.	83'585.00
Autres dettes / Andere Schulden	14'948.50		14'948.50
Passifs transitoires / Transitorische Passiven	22'117.70	6.	87'593.57
Total dettes à court terme / Total Kurzfristige FK	<u>52'647.00</u>		<u>201'707.87</u>
<u>Dettes à long terme / Langfristige Fremdkapital</u>			
Hypothèque 1er rang / Hypothek	115'849.13		115'849.13
Autres dettes / Andere Schulden	1'074'850.00		1'074'850.00
Total dettes à long terme / Total langfristige FK	<u>1'190'699.13</u>		<u>1'190'699.13</u>
<u>Capitaux propres / Eigenkapital</u>			
Capital / Kapital	737'746.80		737'746.80
Fonds animation / Animationsfond	26'809.92		26'809.92
Décompte final / Schlussrechnung	0.00	7.	-763'461.72
Total capitaux propres / Total Eigenkapital	<u>764'556.72</u>		<u>1'095.00</u>
TOTAL PASSIFS / TOTAL PASSIVEN	<u><u>2'007'902.85</u></u>		<u><u>1'393'502.00</u></u>

Références: voir chapitre 7.7 / Referenzpunkte: siehe Kapitel 7.7

7.6 Décompte final / Schlussrechnung

Bemerkungen zu den Ziffern, siehe 7.8: Ergänzende Bemerkungen zu der Schlussrechnung
Remarques concernant les chiffres, voir 7.7: Explications complémentaires concernant le décompte final

		<u>01.01.2007</u>
		CHF
PRODUITS / ERTRAG		
Mise en compte des créances des paroisses / Buchung der Gemeindeforderungen	2.	1'256'175.00
		<u>1'256'175.00</u>
CHARGES / AUFWAND		
Amortissement titres / Abschreibung Wertschriften	1.	5'000.00
Amortissement immeuble / Abschreibung Liegenschaften	3.	1'865'575.85
Intérêts non échus / Nicht fällige Zinsen	6.	65'475.87
TVA sur donation / MWST auf Schenkung	4.	83'585.00
		<u>2'019'636.72</u>
Excédent de charges / Aufwandüberhang	7.	<u>-763'461.72</u>

Références: voir chapitre 7.7 / Referenzpunkte: siehe Kapitel 7.7

7.7 Explications complémentaires concernant le décompte final

1. Le Centre Réformé possède quelques titres de sociétés locales qui n'ont pas de marché. Leur valeur au bilan a été mise à CHF 1.--, pour mémoire.
2. Mise en compte des engagements des paroisses en vue du remboursement des dettes du Centre Réformé.
3. L'immeuble sera donné aux Amis du Centre Réformé de Charmey qui le transmettra à la Fondation Centre Réformé de Charmey. Sa valeur a donc été mise à zéro.
4. Lors de construction du dernier immeuble (2002), l'impôt préalable (TVA facturée par les maîtres d'état) avait été déduit du coût de construction et remboursé par l'Administration fédérale des contributions dans le cadre des décomptes de TVA trimestriels.

Un contrôle TVA a été effectué en septembre 2007 au Centre Réformé.

Du fait de la donation (changement d'affectation au sens de la TVA), l'impôt préalable revendiqué au cours de la construction doit être remboursé (avec un abattement de 5% par année d'utilisation). Le décompte complémentaire de la TVA se présente comme suit:

TVA: Prestation à soi-même (changement d'affectation dû à la donation)	83'585.00
TVA: Diverses reprises sur l'exploitation pour les années 2002-2006	<u>11'728.00</u>
total	<u>95'313.00</u>

Cette prétention a été contestée, la procédure est en cours.

5. Dans le cadre du décompte final du Centre Réformé, il est admis, sous réserve d'une décision différente du Synode, que le décaissement relatif à ce décompte TVA complémentaire doit être prélevé sur les liquidités résiduelles du Centre Réformé. Ce montant a donc été intégré sous forme de créance conditionnelle, respectivement engagement conditionnel, dans le bilan de transfert. Il est à noter que ce montant ne sera revendiqué par l'EERF que si la procédure précitée n'aboutit pas.¹
6. Intérêts prévus sur les dettes résiduelles jusqu'à leur total remboursement.
7. Résultat comptable des procédures de "liquidation" du Centre Réformé.
Attention le coût pour les paroisses correspond à leurs engagements (voir chiffre 2).

¹ Dans ce cas, 11'728.- sont à la charge de la fondation.

7.8 Ergänzende Bemerkungen zu der Schlussrechnung

1. Das Haus der Begegnung besitzt Titel von lokalen Gesellschaften die keinen Wert mehr haben. Ihr Wert wurde in der Bilanz auf einen Erinnerungsfranken abgeschrieben.
2. Bilanzierung der Verpflichtungen der Kirchgemeinden (Schuldübernahme) aufgrund der Rückzahlungsvereinbarung mit den Kirchgemeinden.
3. Die Liegenschaft wird den Freunden des Hauses der Begegnung von Charmey übergeben, welche diese der Stiftung des Hauses der Begegnung übergibt. Der Wert der Liegenschaft wurde folglich ganz abgeschrieben.
4. Beim Bau der letzten Liegenschaft im Jahre 2002, wurde der Vorsteuerabzug der MWST auf den Gestehungskosten (durch die Baugeschäfte verrechnete MWST) von der Eidgenössischen Steuerverwaltung im Rahmen der vierteljährlichen MWST der Kantonalkirche zurückerstattet.

Eine Überprüfung der MWST wurde im September 2007 im Haus der Begegnung durchgeführt. Bedingt durch die Schenkung (Änderung der Zugehörigkeit im Sinne der MWST), wird der gewährte Vorsteuerabzug hinfällig und muss demzufolge zurückbezahlt werden (jährliche Amortisation von 5 % pro Benützungsjahr). Die Mehrwertsteuerabrechnung stellt sich wie folgt zusammen:

Eigenverbrauch (Änderung der Zugehörigkeit durch die Schenkung)	83'585.00
Verschiedene Vorsteuerabzüge für den Betrieb der Jahre 2002-2006	<u>11'728.00</u>
total	<u>95'313.00</u>

Gegen diese Forderung wurde Beschwerde eingereicht; das Verfahren ist noch offen.

5. Im Rahmen der Schlussabrechnung des Hauses der Begegnung kann diese latente Forderung aus MWST Abrechnungen, unter Vorbehalt eines anderen Beschlusses der Synode, durch das bestehende Umlaufvermögen abgeschrieben werden. Dieser Betrag wurde dementsprechend unter dem Konto "Eventualforderung" in der Übergabebilanz verbucht (als mögliche Verpflichtung). Es ist zu vermerken, dass die ERFK, sollte die MWST-Forderung hinfällig werden, auf diesen Betrag nicht Anspruch erhebt.²
6. Berücksichtigte Zinsen auf den anfallenden Restschulden bis zu ihrer Rückzahlung.
7. Buchhalterisches Endergebnis aus der Übergabe des Hauses der Begegnung. Es ist zu beachten, dass die Kosten der Kirchgemeinden ihren Verpflichtungen (Rückzahlungen) entsprechen (siehe Punkt 2).

² In diesem Fall gehen 11'728.- z. L. der Stiftung.

7.9 Répartition et attribution des actifs et passifs du bilan final Aufteilung und Zuweisung der Aktiven und Passiven der Schlussbilanz

REPARTITION ET ATTRIBUTION DES ACTIFS ET PASSIFS DU BILAN FINAL AUFTEILUNG UND ZUWEISUNG DER AKTIVEN UND PASSIVEN DER SCHLUSSBILANZ

	Bilan final Schlussbilanz 01.01.2007	Décision Synode 12.11.07 Beschluss Synode 12.11.07	
		Seite/page 1	
		Transfert / Uebertragung	
	CHF	EERF / ERKF CHF	Fond./ Stiftg. CHF
ACTIFS / AKTIVEN			
<u>Actifs circulants / Umlaufvermögen</u>			
Liquidités et titres / Liquiditäten und Wertschriften	96'802.00		96'802.00
Créances résultants de prestations / Debitoren	4'466.95		4'466.95
Paroisses / Gemeinde	1'256'175.00	1'256'175.00	
Créance conditionnelle / Eventualforderung	0.00	11'728.00	
Autres créances / Andere Forderungen	45.10		45.10
Stocks / Waren	4'000.00		4'000.00
Actifs transitoires / Transitorische Aktiven	8'010.95		8'010.95
Total actifs circulants / Total Umlaufvermögen	1'369'500.00	1'267'903.00	113'325.00
<u>Actifs immobilisés / Anlagevermögen</u>			
Immobilisations diverses / Diverse Anlage	24'002.00		24'002.00
Immeubles / Land und Gebäude	0.00		
Total actifs immobilisés / Total Anlagevermögen	24'002.00	0.00	24'002.00
TOTAL ACTIFS / TOTAL AKTIVEN	1'393'502.00	1'267'903.00	137'327.00
PASSIFS / PASSIVEN			
<u>Dettes à court terme / Kurzfristige Fremdkapital</u>			
Dettes résultant d'achats / Kreditoren	3'852.80		3'852.80
Provision pour engagements conditionnels TVA Rückstellung für Eventualverpflichtungen Mwst	0.00		11'728.00
<u>Provision TVA / MWST-Rückstellung:</u>			
- Exploitation / Betrieb	11'728.00	11'728.00	
- Donation / Schenkung	83'585.00	83'585.00	
Autres dettes / Andere Schulden	14'948.50		14'948.50
Passifs transitoires / Transitorische Passiven	87'593.57	65'475.87	22'117.70
Total dettes à court terme / Total Kurzfristige FK	201'707.87	160'788.87	52'647.00
<u>Dettes à long terme / Langfristige Fremdkapital</u>			
Hypothèque 1er rang / Hypothek	115'849.13	115'849.13	
Autres dettes / Andere Schulden	1'074'850.00	1'074'850.00	
Total dettes à long terme / Total langfristige FK	1'190'699.13	1'190'699.13	0.00
<u>Capitaux propres / Eigenkapital</u>			
Capital / Kapital	737'746.80	-83'585.00	84'680.00
Fonds animation / Animationsfond	26'809.92		
Décompte final / Schlussrechnung	-763'461.72		

7.10 Règlement de la charge de dettes restante / Die Begleichung der verbleibenden Schuldenlast

Die Sondersynode vom 1. April 2006 genehmigte den folgenden Modus zur Abgeltung der verbleibenden Schuldenlast:

Rückzahlung der Darlehen: "Haus der Begegnung", Charmey

Bemerkungen zu der Aufstellung nächste Seite

Im Interesse eines klaren Ablaufs und einer einfachen Budgetierung wird eine Rückzahlung in sog. Annuitäten vorgeschlagen, d.h. der jährliche **Rückzahlungsbetrag bleibt immer gleich hoch**. Er umfasst sowohl den Rückzahlungsanteil wie einen Zins von **drei Prozent**. Vorgeschlagen wird zudem eine Verteilung aus 5 Jahre. Die Zahlungen erfolgen an die Synodalkasse, welche auch die Rückzahlungen vornimmt.

Verteilschlüssel: Verteilung der Kosten Synodalkasse 2005. Für alle 5 Jahre beibehalten.

Remboursement des dettes. "Centre réformé", Charmey

Remarques concernant la présentation sur la page suivante

Dans l'intérêt d'un déroulement clair et pour faciliter l'établissement du budget, le remboursement est prévu en annuités, c'est-à-dire que **le montant annuel à payer reste le même**. La part du remboursement est comprise dans ce montant ainsi qu'un intérêt de trois pourcent. Le remboursement des dettes est prévu sur une durée de 5 ans. Les paiements seront versés à la caisse synodale, qui les transmettra aux créanciers.

Clef de répartition: Répartition des charges selon la clef de répartition à la caisse synodale 2005. La clef de répartition est valable pour les 5 années.

7.11 Régime des dettes / Schuldenregelung

Schuldenregelung / régime des dettes

Beschluss/décision: Sondersynode / synode extraordinaire 1.04.2006

Schuldbeträge und jährliche Rückzahlung Etat des dettes et amortisation annuelle		
	Stand / état 01.01.2007	Rückzahlung amortisation
Bösingen	18'000	3'930
Bulle	32'500	7'097
Châtel-St.D.	0	0
Cordast	24'500	5'350
Düdingen	18'000	3'930
Estavayer	40'500	8'843
Ferenbalm	52'500	11'464
Fribourg	166'000	36'247
Romont	32'500	7'097
Kerzers	14'000	3'057
Meyriez	27'950	6'103
Môtier	26'000	5'677
Murten	0	0
St. Antoni	0	0
W-Rechth.	0	0
Wü-Fla-Übdorf	0	0
Kirchgemeinden paroisses	452'450	98'795
Hilfsverein Zürich	115'483	24'501
IHG-Kredit crédit LIM	639'700	127'940
TOTAL	1'207'633	251'235

Verteilung Jahresbetrag / répartition de la charge annuelle		
		251'235
Verteilschlüssel /clef de répartition		Jahresbetrag mont. annuel
Bösingen	3.33	8'366
Bulle	6.31	15'853
Châtel-St.D.	4.83	12'135
Cordast	5.60	14'069
Düdingen	2.76	6'934
Estavayer	7.62	19'144
Ferenbalm	1.70	4'271
Fribourg	19.77	49'669
Romont	3.52	8'843
Kerzers	8.57	21'531
Meyriez	3.67	9'220
Môtier	4.60	11'557
Murten	16.52	41'504
St. Antoni	3.61	9'070
W-Rechth.	2.55	6'406
Wü-Fla-Übdorf	5.04	12'662
Kontrolle	100.00	251'235

Total Annuitäten innert 5 Jahren **1'256'176**

Differenz 48'543

= in der Annuität inbegriffener Zins (3 %)

= intérêt compris dans l'annuité (3 %)

7.12 Listing de Concordance / Konkordanzliste

Convention zu Statuten der Stiftung / Entre la Convention et les statuts de la Fondation

Beschreibung / Description	Schenkungsurkunde Acte de donation Nr. Bedingung No. Clause	Artikel in den Statuten Article dans les Statuts
Vorkaufsrecht / Droit de préemption; zu / à 1 Fr.	Conditions 6	--
Rückkaufsrecht / Droit de réméré	Conditions 7	--
Sitz, Name /Siège, nom	Clause spéciale 1	1
Zweck / But Gemeinnützigkeit /Absence de but lucratif	Clause spéciale 2	3
Reformierte Tradition / Tradition réformée	Clause spéciale 2	3
Widmung des Stiftungsvermögens; kein Betrag = 0 CHF Attribution des biens; non chiffrés = 0 CHF Erhöhung Stiftungskapital durch Stifter u.a. möglich / Augmentation du capital par fondateurs + autres possible	Conditions 1 Clause spéciale 3	4 1 ^{er} alinéa 4 ^{ième} alinéa
<u>Personal</u> :Arbeitsverträge beibehalten / <u>Personnel</u> : reprise des rapports de travail	Clause spéciale 4	4
<u>Stiftungsrat / Conseil de fondation</u> : Bestätigung der Ernennung (Wahl) durch den SR Approbation de la nomination par le CS.	Clause spéciale 5	9
<u>Stiftungsrat / Conseil de fondation</u> : 1/3 des Rates durch einsitzende Räte ernannt (Zuwahl) Désignation de 1/3 par cooptation	Clause spéciale 6	ohne / sans 1/3 7
<u>Stiftungsrat / Conseil de fondation</u> : Absetzung von durch den SR möglich Révocation par le CS est possible	Clause spéciale 7	9
Jährlicher Geschäftsbericht zur Kenntnis an SR Le CS reçoit le rapport de gestion à titre d'information	Clause spéciale 8	9
Statutenänderungsvorschläge sind vorgängig dem SR zu unterbreiten Des propositions de modifications des statuts doivent être préalablement soumises au CS	Clause spéciale 9	9
Zustimmung des SR bei Grundstückerwerb Assentiment du CS en cas d'aliénation d'immeuble	Clause spéciale 10	9
<u>Aufhebung der Stiftung</u> : Genehmigung u.a. durch SR <u>Dissolution de la fondation</u> : approbation par le CS (e.o.)	Clause spéciale 11	18
Restvermögen an die Kirche FR; kein Anspruch der Stifter Attribution de l'avoir restant à l'Eglise FR; restitution aux fondateurs exclue	Clause spéciale 11 Clause spéciale 11	18 18

